UNCL

Pôle Course du YCF

CHARTE DE L'UNCL – PÔLE COURSE DU YCF

INTRODUCTION : EXPOSE DES MOTIFS

En 2022, le Yacht Club de France et l'UNCL fusionnent pour dynamiser la pratique de la voile, renforcer leur vie de club en mutualisant leurs moyens pour mieux réaliser leurs missions. L'institution opère sous le nom Yacht Club de France et les activités issues des deux entités relatives à la course à la voile sont réunies dans un pôle de compétences nommé « UNCL – Pôle Course du YCF » que, soucieux de son développement et de sa performance, le YCF s'engage à soutenir financièrement.
Au-delà des textes obligatoires gouvernant le Yacht Club de France, la présente charte précise la mission et le fonctionnement du pôle ainsi créé.

MISSION
Les activités de « l'UNCL - Pôle Course du YCF » comprennent :

- L'organisation de courses à la voile,
- L'animation et la promotion des jauges, prioritairement l'IRC,
- La relation avec le RORC,
- Le championnat IRC,
- La relance du titre de Champion de France de Course au Large (Finale IRC)
- Le développement du Class 30 One Design™ et la gestion du programme de courses et de la classe,
- La formation à la course au large et la détection de talents,
- La bonne commercialisation des certificats de jauge IRC,
- L'animation de la relation avec les propriétaires et les coureurs au large,
- Et plus largement, tous sujets nouveaux ayant directement trait à la course à la voile.

CONTRIBUTEURS
Les *Membres du YCF,* les *Affiliés et les Adhérents* contribuent à l'animation de l'UNCL Pôle-Course du YCF.

Sont *Affiliés*, les membres issus de l'UNCL lors de sa fusion avec le YCF, n'étant pas devenus membres titulaires du YCF, et à jour du paiement de leur participation annuelle d'Affilié. Un Affilié arrêtant de payer son inscription pendant une année perd sa capacité à le redevenir. Ni un Membre Titulaire du YCF, ni une personne extérieure au club ne peut devenir Affilié.
Les Affiliés voulant devenir membres titulaires du YCF sont exonérés de droit d'entrée.

Sont *Adhérents*, les nouveaux membres de l'UNCL-Pôle Course du YCF, qui n'ont pas souhaité devenir membres titulaires du YCF, et sont à jour du paiement de leur participation annuelle *d'Adhérent*. Ni un Membre Titulaire du YCF, ni un membre *Affilié* ne peut devenir *Adhérent*.
Les *Adhérents* voulant devenir membres titulaires du YCF sont exonérés de droit d'entrée, après 5 années d'adhésion continue.

UNCL

Pôle Course du YCF

PROJECTION DANS LE TEMPS

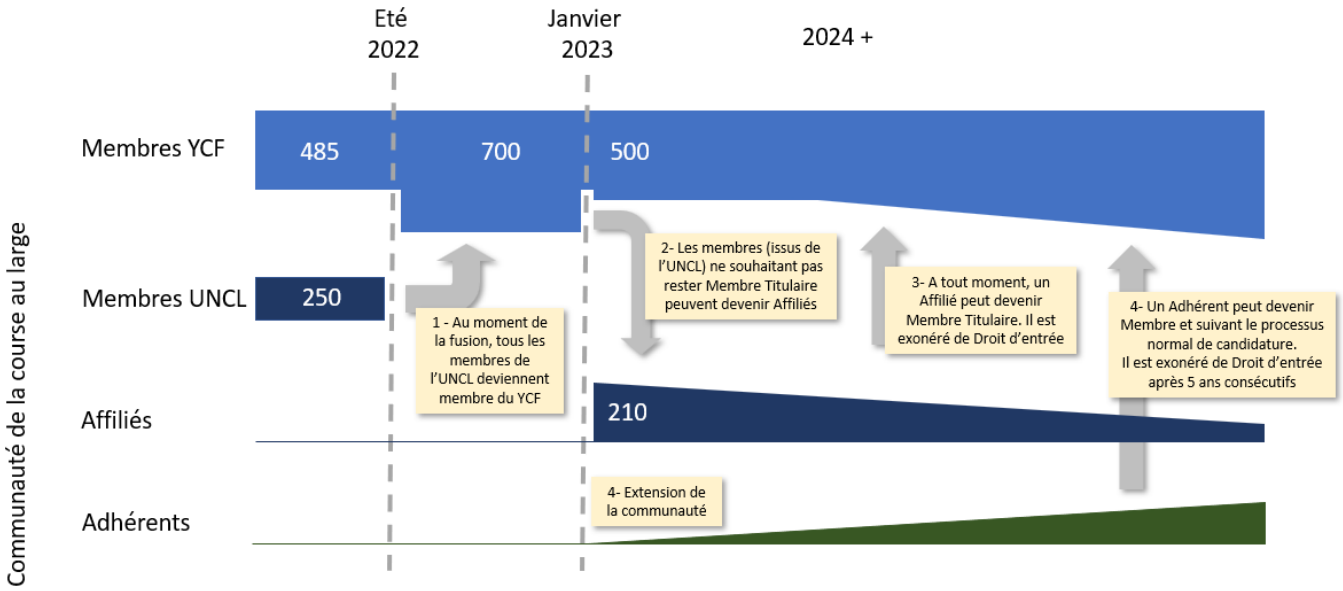

IDENTITE

Logo

Sur le plan graphique, « *l'UNCL, pôle course du YCF* » aura un logo arborant conjointement les guidons de l'UNCL et du YCF. Le papier à entête et les autres applications (site internet, réseaux sociaux …) utilise ce nouveau logo pour les activités relatives à la course.

UNCL

Pôle Course du YCF

UNCL

Pôle Course du YCF

Identité pour les Affiliés et Adhérents

Tableau arrière : Pour les tableaux arrière des bateaux des contributeurs au Pôle course (Membres titulaires, Affiliés et Adhérents), un autocollant avec les deux guidons sera édité (sans texte). Il peut être apposé, sans concession de numéro de guidon.

Guidon : Dans la mature, le guidon UNCL peut être arboré par les Affiliés et les Adhérents.

Cravate : Les Affiliés et les Adhérents continuent à porter la cravate de l'UNCL, inchangée.

UNCL

Pôle Course du YCF

BENEFICES POUR UN AFFILIE OU UN ADHERENT

		Affilié ou Adhérent	Membre Titulaire
Salons	Salons	Tarif clubs alliés	Tarif membre
	Restaurant et bar	Occasionnel*	✓
Course	Remise sur certificat IRC	XX %	YY %
	Abondement de xxx € à chaque inscription de course du championnat		✓
Evénements	Conférences Techniques** au YCF	✓	✓
	Autres Conférences au YCF		✓
	Accès en ligne aux conférences retransmises	✓	✓
	Tutoriels de course au large	✓	✓
	Diners conférence		✓
	Diners de printemps, de rentrée		✓
	Accès aux grands événements extérieurs (Vendée Globe, Transat Jacques Vabre, Musée de la Marine, …)		✓
	Lettres de recommandation		✓
	Réciprocité dans les clubs alliés		✓
	Adresse email (@ycfrance.fr)		✓
Communication	Réseaux sociaux	✓	✓
	Groupe privé Facebook YCF		✓
	Groupe privé Facebook course	✓	✓
	Newsletter – Activités Courses	✓	✓
	Newsletter – Vie du club (hors courses)		✓
	Newsletter – Evénements dans les Salons		✓
	Magazines du club / Revue de l'IRC	✓	✓
	Annuaire du YCF		✓
	Port de la cravate	UNCL	YCF
Boutique	Boutique YCF et UNCL	✓	✓
	Boutique YCF réservée aux membres		✓
	Galerie du YCF		✓
	Remises partenaires	Une sélection	Tous
Vote	Sur les propositions de " l'UNCL – Pôle course du YCF"	✓	✓
	En Assemblée Générale du YCF		✓

**En cas d'abus, l'Affilié/Adhérent sera invité à faire acte de candidature officielle pour devenir titulaire et jusqu'à son admission, à s'abstenir de fréquenter les Salons du club.*

*** Sont considérées comme « techniques » toutes les conférences qui rentrerait dans le cadre d'un Atelier UNCL : jauge, préparation d'un bateau, gréement, stratégie, routage, sécurité, météo, … (liste non exhaustive).*

UNCL

Pôle Course du YCF

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

ORGANISATION

« L'UNCL – Pôle Course du YCF » applique les principes de gouvernance du Yacht Club de France. Son activé est :

- Placée sous la Présidence du Président du YCF et par délégation au Vice-Président Course du YCF, membre du Bureau du YCF,
- Organisée en commissions, regroupant des contributeurs sur des sujets précis.

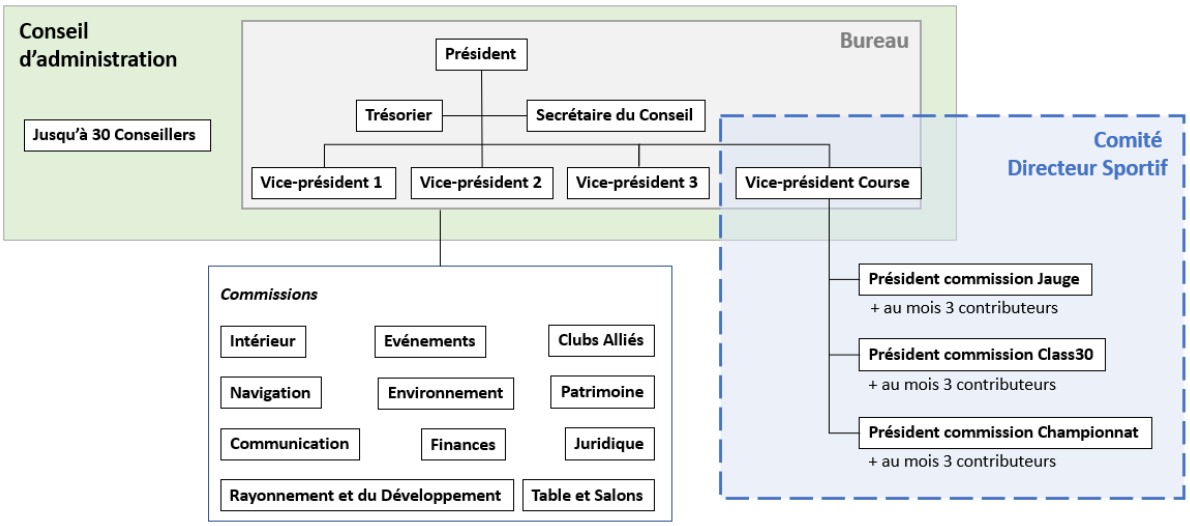

LES COMMISSIONS

Quatre Commissions sont constituées : la jauge IRC, le Championnat IRC, Class 30 et Animation et relation avec les coureurs. Chaque commission regroupe au moins 4 contributeurs et est animée par un Président de commission.

Les commissions proposent une stratégie, gèrent les projets et animent le thème de leur périmètre.

La liste des commissions n'est pas limitative et évolue en fonction des développements et projets.

La commission « Animation et relation avec les coureurs » sera en principe dirigée par le Président de PropIRC.

Missions

Le domaine de compétence de la Commission est fixé par la décision qui la crée ; cette définition figure à l'annuaire.

Dans ce domaine, les missions des Commissions sont fixées par le Conseil sur proposition du Bureau ;

Il est cependant possible à la Commission de se saisir d'une question relevant de son domaine mais n'ayant pas fait l'objet d'une mission générale ou spécifique. Dès que l'étude de ce problème est suffisamment avancée, rapport en est fait au Bureau puis au Conseil après inscription à « l'ordre du jour » par le Bureau. Le Conseil décide, alors, s'il y a lieu d'officialiser cette étude en mission.

Le président de chaque commission est responsable d'un suivi analytique des projets gérés.

Fonctionnement

Destinées à apporter un appui au Conseil dans la prise de certaines décisions ou la réalisation de certaines tâches, les commissions se réunissent périodiquement.
Un compte rendu de leurs travaux est communiqué au Bureau et fait l'objet d'une communication globale ou par extrait au Conseil.
La participation effective et assidue des membres aux réunions et travaux de leur Commission est indispensable pour que chacune puisse assurer le rôle qui lui est dévolu. En cas d'absences répétées d'un membre, il appartient au Président de la Commission d'appeler le membre à en tirer les conséquences qui s'imposent.

Le détail du fonctionnement des Commissions est laissé à l'appréciation des membres de celle-ci, dans le respect des règles habituelles du YCF.
Les archives de chaque Commission sont laissées à la garde de son Président à charge pour lui de les transmettre à son successeur.
Le vice-président Course, les présidents de commissions et les membres actifs des commissions constituent un « comité directeur sportif ».
Une fois par an, le « comité directeur sportif » réunit l'ensemble des contributeurs, pour revenir sur les projets réalisés l'année précédente et valider les projets prioritaires de l'année à venir.

Ressources

Annuellement, sur la base des objectifs assignés par le Conseil, les Commissions de l'UNCL-Pôle Course du YCF élaborent leurs propres objectifs pour les 12 mois à venir, rédigent un projet de développement et établissent un budget prévisionnel qui est présenté par le Bureau au Conseil d'administration du YCF pour validation. Après acceptation de ces éléments les Commissions gèrent leur périmètre d'intervention et rendent compte trimestriellement du suivi des objectifs et du budget.
Sous le contrôle du Bureau, les fonds issus de la trésorerie nette apportée lors de la fusion, à vocation première de réserves, pourront être prioritairement affectés au financement des actions de "l'UNCL Pôle Course du YCF", après règlement de l'éventuel passif issu de la gestion antérieure de l'UNCL.

Nominations

Seuls des Membres titulaires du YCF peuvent être nommés ou élus Vice-président Course et Président de Commissions.
Les Présidents de commissions et les Contributeurs de « l'UNCL – Pôle Course du YCF » se réunissent annuellement pour proposer leurs représentants (Vice-Président Course, Présidents de commission et contributeurs) qui constituent le « comité directeur sportif ». Ils sont présentés au Bureau et votés en Conseil d'administration.
Le Vice-Président est issu des membres Titulaires contributeurs du Pôle Course.
Les Présidents des commissions sont issus des membres Titulaires du Pôle Course. Des Ateliers (groupe de travail) peuvent être créés par les commissions. Leurs responsables ne sont pas nécessairement Membres Titulaires.
Les membres Contributeurs du Pôle Course désignent par un vote de liste le « Comité Directeur Sportif » de 17 Contributeurs (4 commissions de 4 Contributeurs + 1 Vice -Président) qui désigne ensuite le Vice-Président et les Présidents des commissions.
Ce Comité Directeur Sportif est présenté et validé par le Bureau puis par le Conseil du YCF. En cas de non-validation d'un ou de plusieurs membres du Comité Directeur Sportif, les membres Contributeurs du Pôle Course proposeront un nouveau Comité Directeur Sportif.